



# Commission de suivi de site MINAKEM Beuvry Production

Lieu : Sous-préfecture de Douai

Date : 29 septembre 2022

## Collège « Administrations de l'Etat »

Monsieur BIEUVILLE, Sous-préfet de Douai  
Madame HAREMZA, Sous-préfecture de Douai  
Monsieur DANDOIS, Sous-préfecture de Douai  
Madame MESBAH, Préfecture du Nord  
Monsieur BERDIN, Préfecture du Nord  
Monsieur DELCOURT, Département du Nord  
Monsieur TISON, DREAL Hauts-de-France  
Monsieur MALBRANCQ, DDTM 59 - STC

## Collège « Collectivités »

Monsieur MIQUET, Maire adjoint de Beuvry-la-Forêt  
Monsieur MIRAGLIA, Maire adjoint de Marchiennes  
Monsieur BOERAEVE, Mairie de Rosult

## Collège « Exploitant »

Monsieur LOPES, Minakem Beuvry Production,  
Monsieur TOURBEZ, Minakem Beuvry Production

## Collège des « salariés »

Monsieur NOREUX, Minakem Beuvry Production  
Monsieur GUILLAUME, Minakem Beuvry Production

## Représentant des riverains

Monsieur DESPRES, riverain

## Personnes qualifiées

Commandant DELECOURT, SDIS 59  
Commandant BLUM, Gendarmerie

## Secrétariat de la CSS

Madame BASQUIN, S3PI

## **ORDRE DU JOUR**

I.	Introduction du Président de la CSS .....	3
II.	Bilan d'activité et environnemental de l'établissement Minakem pour l'année 2021 (risques technologiques et risques chroniques) .....	3
III.	Présentation du projet de modernisation des installations (projet Phoenix) .....	4
IV.	Questions et échanges .....	4

Monsieur BIEUVILLE ouvre la séance à 8 heures 40.

Un diaporama est projeté.

## **I. Introduction du Président de la CSS**

Monsieur LOPES rappelle que Minakem, qui appartient au Groupe Minafin et dont l'activité est la confection de médicaments, emploie 137 personnes en production et 43 en recherche sur son site de Beuvry-la-Forêt, en soulignant que 7 personnes sont affectées au service HSE.

Sur ce site classé Seveso seuil haut, la Direction s'est engagée sur une politique de prévention des accidents majeurs tandis que les règles d'or HSE sont communiquées aux salariés et affichées. Par ailleurs, le service HSE joue un rôle central et collabore avec l'ensemble des services du site.

## **II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement Minakem pour l'année 2021 (risques technologiques et risques chroniques)**

Monsieur TOURBEZ recense 3 accidents du travail avec arrêt, 2 accidents sans arrêt et 6 soins en 2021. Ainsi, le taux de fréquence 1 s'établit à 15,73 et le taux de gravité à 0,55. Grâce à l'action du laboratoire sécurité des procédés, les accidents liés au risque chimique ont quasiment disparu et ce sont les chutes durant les déplacements qui constituent la principale cause d'accident sur le site, raison pour laquelle la réfection des sols notamment est en cours.

Monsieur TOURBEZ rapporte ensuite que 42 exercices ont été réalisés sur la plateforme, dont 12 sur feux réels et 30 dédiés aux équipiers de seconde intervention : 39 d'entre eux (sur 46 équipiers) ont participé à au moins deux exercices de mise en situation, ce qui représente un taux de participation de 84,8 %.

Au total, ce sont 904 heures de formation sécurité qui ont été réalisées avec, en 2021, le renforcement de la formation initiale HSE et la vérification des acquis après deux mois de poste. Un nouveau mode de formation a aussi été expérimenté pour les équipiers de seconde intervention, avec une mise en situation (incendie) sur le site de Vernon. Par ailleurs, diverses études de sécurité ont été réalisées pour s'assurer de la fiabilité des process.

Monsieur TOURBEZ ajoute qu'ont été réalisés 158 plans de prévention à destination des entreprises extérieures et qu'aucun accident lié à des prestataires n'a été à déplorer sur la plateforme. Néanmoins, un incident notable a été relevé : un opérateur a en effet été interpellé parce qu'il téléphonait dans un atelier, entraînant son renvoi ainsi qu'un rappel des règles au responsable du prestataire.

Trois exercices POI ont été effectués, dont un exercice de recensement, un POI interne et un POI externe : le recensement a été réalisé rapidement lors du premier exercice, même si la sensibilisation sur le sujet doit se poursuivre.

Le POI interne, qui simulait un feu de nappe, a lui aussi mis en évidence un recensement bien rodé, la bonne transmission du message d'alerte, la bonne communication entre le Directeur des Opérations Internes et les secours extérieurs, ainsi que l'efficacité de l'équipe de troisième intervention. Cependant, le POI s'est montré perfectible concernant les messages qui devraient être davantage répétés pour s'assurer de leur bonne réception et concernant quelques points techniques liés aux équipiers de troisième intervention.

Quant au POI externe, réalisé conjointement avec le SDIS, il a consisté à simuler une fuite de brome dans un atelier à cause d'une rupture de tuyauterie : le recensement, la transmission des messages,

la coordination entre le Directeur des Opérations Internes et les secours extérieurs ont donné satisfaction tandis que la connaissance des équipements et de leur consommation d'eau par le directeur des opérations internes reste à améliorer.

Monsieur TOURBEZ annonce que le POI est en cours d'actualisation et sera prêt en fin d'année, de même que le PPI.

Concernant la sûreté, Monsieur TOURBEZ fait état d'une année calme avec peu d'incidents, excepté des tirs de mortier chez un riverain.

Il présente ensuite le bilan environnemental avec un volume d'eau prélevé qui s'élève à 79 726 m<sup>3</sup>, très en deçà des limites fixées par l'arrêté préfectoral.

Monsieur TOURBEZ insiste sur l'important travail fourni au niveau de la station d'épuration qui est l'équipement le plus énergivore du site et dont la consommation a baissé de 17,2 % grâce à l'installation d'un surpresseur plus économe en énergie. Cependant, la baisse de la consommation d'eau de 7,5 % par rapport à 2020 explique aussi l'économie réalisée.

Les contrôles inopinés ont quant à eux fait état d'un léger dépassement de la concentration en azote, mais le problème a été résolu après discussion avec la DREAL.

Puis Monsieur TOURBEZ informe les participants qu'en 2021, le site de Beuvry-la-Forêt a généré 2 900 tonnes de déchets dont 971 ont été valorisées, et qu'un important effort a été porté sur les solvants, permettant d'en valoriser 200 tonnes. Il mentionne aussi le curage de la Carpière, en collaboration avec la mairie de Beuvry-la-Forêt, qui a permis l'évacuation de 278 tonnes de boue.

Les plaintes des riverains ont majoritairement eu pour objet les nuisances sonores ou olfactives, en sachant que les riverains peuvent être prévenus lorsqu'une opération de filtrage de la station d'épuration est prévue, laquelle peut être la source de mauvaises odeurs.

Au sujet des contrôles réglementaires, Minakem a répondu à toutes les observations que la DREAL a pu lui adresser après ses inspections du 21 mai et du 17 novembre 2021.

Pour terminer, Monsieur TOURBEZ annonce 205 000 euros d'investissements en 2021, contre 170 000 euros en 2020.

### **III. Présentation du projet de modernisation des installations (projet Phoenix)**

Monsieur LOPES rappelle que le projet Phoenix représente 35 millions d'euros sur deux ou trois ans, destinés à créer 20 à 30 emplois directs, à pérenniser l'activité du site et à diminuer son empreinte carbone tout en accompagnant le besoin croissant de médicaments en France.

À date, l'atelier a été démantelé et ses déchets évacués, et le nouveau bâtiment est en cours de construction pour une mise en production en août/septembre 2023. Quant au nouveau laboratoire R&D, son permis de construire est en cours d'instruction.

### **IV. Questions et échanges**

Monsieur MIRAGLIA, représentant de Monsieur le Maire de Marchiennes, se demande comment sont acheminés les solvants.

Monsieur TOURBEZ répond que certains solvants « standards » sont livrés en vracs et vidangés dans des cuves et d'autres sont livrés directement en cuves.

Monsieur DESPRES, riverain, demande si le rack en hauteur prévu dans le cadre du projet Phoenix sera une source de bruit : selon lui, il serait effectivement regrettable que ce rack remette en cause le travail fourni par Minakem jusqu'ici pour réduire le niveau sonore de son site.

D'après Monsieur BIEUVILLE, parmi les neuf sites classés Seveso que compte l'arrondissement de Douai, Minakem fait figure d'exemple et il est convaincu que l'industriel saura s'adapter pour limiter le bruit de son nouvel équipement.

Monsieur TISON fait remarquer que des pompes sont déjà présentes à cet endroit et que les nouvelles installations prévues ne sont pas censées ajouter des nuisances supplémentaires.

Monsieur TOURBEZ indique que de nouvelles études sur le bruit seront réalisées, mais que, s'agissant de nouvelles pompes, elles devraient *a priori* être plus discrètes que les précédentes.

Monsieur MIQUET souligne qu'un merlon a déjà été installé pour minimiser les nuisances liées au bruit et que dès qu'il y a un incident sur site ou un risque de nuisance suite à des travaux de maintenance, la mairie de Beuvry est directement avertie et partage l'information.

Monsieur DESPRES confirme que le merlon réduit les nuisances, mais que tout n'est pas réglé de ce fait. Il salue par ailleurs les efforts de l'entreprise pour limiter les nuisances olfactives.

Monsieur TOURBEZ ajoute que des atténuateurs de bruits ainsi qu'un mur anti-bruit, ont été installés suite à des nuisances constatées chez Monsieur DESPRES.

Monsieur LOPES indique que l'entreprise de MINAKEM Beuvry a conscience de l'environnement dans laquelle elle se trouve et de la présence de riverains à proximité. Celle-ci se limite d'ailleurs dans la mise en place de certains procédés de chimie pour ne pas augmenter les nuisances.

Monsieur BIEUVILLE sollicite le SDIS pour d'éventuelles remarques.

Le commandant DELECOURT confirme l'exemplarité de Minakem : durant les exercices POI, l'entreprise s'est montrée très à l'écoute des recommandations du SDIS qu'elle s'attache à appliquer dès l'année suivante.

Monsieur TISON souligne l'importance de cette exemplarité étant donné l'implantation de l'entreprise en milieu urbain. Il confirme également que les remarques suite aux différentes inspections DREAL sont systématiquement prises en compte et qu'elles sont rapidement corrigées.

*Monsieur BIEUVILLE lève la séance à 9 heures 50.*

Le Président de la CSS

David LOPES



